

Délibération de la Commission permanente du Pays de Mortagne Réunion du 4 février 2026

Présidée par Guillaume JEAN

La commission permanente dûment convoquée le jeudi 29 janvier 2026 s'est réunie L'an deux mille vingt six, le quatre février à 16H00 sous la présidence de Guillaume JEAN au siège du Pays de Mortagne.

Elus présents :

M. Le Président JEAN Guillaume, M. le 1er Vice-Président FRUCHET Jean-François, M. le 2ème Vice-Président BREJON Hervé, M. le 4ème Vice-Président BROSSET Marcel, Mme la 5ème Vice-Présidente PLUCHON Marie-Thérèse, M. le 6ème Vice-Président GIRARD Guy, M. le 7ème Vice-Président COUDERC Eric, Mme la Membre du Bureau BEAUFRETON Nicole, M. le Membre du Bureau PRAILE Arnaud, M. le Membre du Bureau LANDREAU Alain

Elu(s) absent(s) et excusé(s) :

M. Alain BROCHOIRE

DC26_001 - Programme et dispositif Exceptionnel de Fonds de Concours entre la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne et Mortagne-sur-Sèvre : Demande de fonds de concours de la Commune pour des travaux de réalisation d'un terrain synthétique de football au niveau du Complexe Stéphane Traineau 7, allée des Peupliers à Mortagne-sur-Sèvre

Par délibération n°2022-068 en date du 18 mai 2022, le Conseil de Communauté a décidé d'instituer un dispositif ordinaire de Fonds de Concours - programme 2020 - 2026 en constituant une enveloppe, répartie entre les Communes membres de la Communauté de Communes, définissant les conditions d'attributions, et le versement.

Dans le cadre de ce dispositif, l'enveloppe de crédits réservés à la Commune de Mortagne-sur-Sèvre s'élève à 215 364 € qui a été alloué pour la rénovation énergétique de l'école maternelle Chantefleurs (DC2024-023 du 03/04/2024).

Ce dispositif ordinaire de Fonds de Concours - programme 2020 - 2026 a été complété par un autre dispositif exceptionnel de Fonds de Concours entre la Communauté de Communes du Pays de Mortagne et sa Commune membre Mortagne-sur-Sèvre par délibération n°2025-013 en date du 26/02/2025 doté d'une enveloppe de crédits réservés à la seule Commune de Mortagne-sur-Sèvre s'élevant à 800 000 €.

Dans le cadre de ce dispositif exceptionnel doté d'une enveloppe de crédits de 800 000 € réservée pour la Commune de Mortagne-sur-Sèvre, un premier fonds de concours a été alloué à la Commune de Mortagne-sur-Sèvre pour financer des travaux de rénovation énergétique École élémentaire Robert DESNOS (Martin JARRIE) allée des Peupliers à Mortagne-sur-Sèvre (DC2025-009 du 18/06/2025).

Par courrier du 13 janvier 2026, Monsieur le Maire de Mortagne-sur-Sèvre, a transmis à la Communauté de Communes du Pays de Mortagne, une demande de fonds de concours pour le financement de travaux de réalisation d'un terrain synthétique de football au niveau du Complexe sportif Stéphane Traineau 7, allée des Peupliers à Mortagne-sur-Sèvre. Dans cette demande, il exprime le souhait de voir attribuer un fonds de concours d'un montant de 369 704 € dans le cadre du Programme et dispositif exceptionnel de Fonds de Concours sus mentionné.

ENVELOPPE EXCEPTIONNELLE DE CRÉDITS FINANCÉE ET RÉSERVÉE PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE À DESTINATION DE LA COMMUNE DE MORTAGNE-SUR-SÈVRE - PROGRAMME EXCEPTIONNEL EN DATE DU 26 FÉVRIER 2025 (D2025-3 DU 26/02/2025)	
Nature	Montants en euro
Enveloppe initiale :	800 000,00 €
Fonds de Fonds de Concours exceptionnel - Investissement - Commune de Mortagne-sur-Sèvre pour la rénovation de l'école Robert DESNOS (<i>Martin JARRIE</i>) sur la Commune de Mortagne-sur-Sèvre - D2025-009 du 18/06/2025	304 850 €
Enveloppe disponible :	495 150,00 €

PLAN FINANCEMENT

Opération : Travaux de création d'un terrain synthétique de football Complexe Stéphane Traineau 7, allée des Peupliers à Mortagne-sur-Sèvre

DÉPENSES	MONTANTS en € hors taxes	Taux de T.V.A. en %	T.V.A.	MONTANTS en € toutes taxes comprises	RECETTES	Taux	MONTANTS en €
Estimation des travaux	825 000,00 €	20,00 %	165 000 €	990 000 €	Département de La Vendée	10,65%	108 000 €
Honoraires Laboport (<i>Assistance technique</i>)	19 745,00 €	20,00 %	3 949 €	23 694 €	État - F.C.T.V.A. (<i>calculé sur les montants T.T.C. des sommes soumises à T.V.A.</i>)	16,404%	166 286 €
					Autofinancement (<i>emprunts compris</i>)	72,94%	739 408 €
TOTAL	844 745,00 €		168 949 €	1 013 694 €	TOTAL		1 013 694 €

Il est proposé au Bureau Communautaire d'attribuer un fonds de concours à la Commune de Mortagne-sur-Sèvre à hauteur de 369 704 € dans la limite de 50% de l'autofinancement prévisionnel de l'opération estimé à 739 408 €.

Vu, l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) ;

Vu, la délibération du Conseil Communautaire n°22-126 portant délégation du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire, en particulier l'alinéa 6 pour attribuer et verser les fonds de concours dans le cadre du règlement d'intervention et de crédits ouverts au budget,

Vu, la délibération du Conseil de Communauté n°2025-013 en date du 26/02/2025 portant Programme et dispositif Exceptionnel de Fonds de Concours entre la Communauté de Communes du Pays de Mortagne et sa Commune membre : Mortagne-sur-Sèvre ;

Vu, la demande de la Commune en date du 13 janvier 2026 sollicitant le versement de 369 704 € dans le cadre du programme de fonds de concours exceptionnel ;

Vu, les Crédits Restant A Réaliser du budget 2025 du Budget Principal n°43300 dont le SIRET est le n°248 500 662 00015 ;

Où l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente décide à l'unanimité des suffrages exprimés :
10 voix pour

Article 1^{er} : d'attribuer un fonds de concours à hauteur de 369 704 euro à la Commune de Mortagne-sur-Sèvre pour assurer le financement de l'opération de travaux de réalisation d'un terrain synthétique de football au niveau du Complexe sportif Stéphane Traineau 7, allée des Peupliers à Mortagne-sur-Sèvre, dans le cadre du Programme et dispositif exceptionnel de Fonds de Concours entre la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne et sa Commune membre dans la limite de 50% de l'autofinancement prévisionnel de l'opération estimé à 609 700 €.

Article 2 : de charger le Président de notifier la présente délibération à Monsieur le Maire de la Commune de Mortagne-sur-Sèvre afin qu'il saisisse le Conseil Municipal de la Commune de Mortagne-sur-Sèvre pour délibérer sur le montant de ce fonds de concours dans les mêmes termes que le Bureau de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme, Suivent les signatures.

Le Président.

Le Vice-Président,



Jean-Francois Fruchet
CC Pays de Mortagne - 1er
Vice-Président
12 févr. 2026

Bordereau

Programme et dispositif Exceptionnel de Fonds de Concours
entre la Communauté de Communes du Pays-de-Mortagne et
Mortagne-sur-Sèvre _ Demande de fonds de concours de la
Commune pour des

Signataire	Date	Annotation
CC Pays de Mortagne Pastell, CC Pays de Mortagne Portail	10/02/2026 14:39	Action : Démarrage
Guillaume Jean, Président de la CC Pays de Mortagne	11/02/2026 14:12	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Guillaume JEAN</u> (<u>COMMUNE DE MALLIEVRE</u>), émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 20/06/2023 11:57:08 au 20/06/2026 11:57:08.
Jean-Francois Fruchet, CC Pays de Mortagne - 1er Vice- Président	12/02/2026 06:56	Action : Signature  Certificat au nom de <u>Jean-Francois</u> <u>FRUCHET</u> (<u>COMMUNE DE CHANVERRIE</u>), émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 03/01/2025 10:53:18 au 03/01/2028 10:53:18.
CC Pays de Mortagne Portail		Action : Fin de circuit

Dossier de type : ACTES // Délibérations (Sign Pdt, Sign 1er Vice-Pdt)